



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Ambition Europe

Lettre d'information de la délégation
Auvergne-Rhône-Alpes à Bruxelles



N°139 du 16 juin 2022

UNE

L'ACCORD DE PARTENARIAT FRANÇAIS ADOPTÉ !



La Commission européenne a adopté, le 2 juin, l'accord de partenariat soumis par la France pour la mise en œuvre des fonds européens 2021-2027 dédiés à la politique de cohésion (FEDER, FSE+, fond de cohésion), ainsi que le FTJ et le FEAMPA. Cette adoption ouvre ainsi la voie à l'approbation des nouveaux programmes opérationnels et au lancement effectif de la programmation 2021-2027.

Crédit photo© Commission européenne, 2022

La France est ainsi le 8^{ème} Etat européen à voir son accord de partenariat (AP) adopté après ceux de la Grèce, l'Allemagne, la Lituanie, l'Autriche, la Finlande, la Tchéquie et du Danemark.

L'AP français totalise 18,4 milliards d'euros pour la période 2021-2027 dont 16,8 milliards d'euros alloués à la politique de cohésion et ventilés de la manière suivante : 9,1 milliards d'euros au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) et visant à améliorer la compétitivité des entreprises, protéger l'environnement et la biodiversité, améliorer la connectivité et les infrastructures des territoires, auxquels s'ajoutent 1,1 milliard d'euros de FEDER alloués aux programmes de coopération territoriale (Interreg) et 6,7 milliards d'euros du Fonds social européen plus (FSE+) pour améliorer l'accès au marché du travail et l'inclusion sociale. 1 milliard d'euros est également prévu au titre du Fonds pour une transition juste (FTJ) afin d'accélérer et d'accompagner la décarbonation industrielle sur 10 territoires fortement émetteurs de 6 régions françaises (dont une partie du territoire de l'Isère et du Rhône en Auvergne-Rhône-Alpes) et 567 millions d'euros provenant du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) pour contribuer à la mise en œuvre de la politique commune de la pêche (PCP) et de la politique maritime de l'Union.

Première bénéficiaire de la Politique agricole commune, la France ne s'établit qu'au 10^{ème} rang des dotations européennes au titre de la politique de cohésion, loin derrière la Pologne (1^{ère} bénéficiaire

avec 75 milliards d'euros), l'Italie (42,1 milliards d'euros), l'Espagne (35,4 milliards d'euros) ou encore la Roumanie (30,3 milliards d'euros).

Pour la programmation 2021-2027, les Régions françaises restent autorités de gestion pour l'intégralité de l'enveloppe FEDER (hors montants alloués aux programmes de coopération territoriale) et 35% de l'enveloppe FSE+ mis en œuvre dans le cadre des programmes opérationnels (PO) régionaux. Les 2/3 de l'enveloppe FSE+ sont gérés dans le cadre du programme national FSE+ « *Inclusion, jeunesse, emploi & compétences* » par les services de l'Etat ou dans le cadre d'enveloppes déléguées aux organismes territoriaux intermédiaires tels que les départements, les métropoles ou les PLIE. La gestion du FTJ est également répartie entre les Régions concernées (70% des crédits) et les services déconcentrés de l'Etat dans le cadre du programme national Fonds de Transition Juste « *volet emploi & compétences* » (30% des crédits). **L'enveloppe globale gérée par la Région dans le cadre du futur programme régional Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027 s'élève à 880 millions d'euros : 660 millions d'euros de FEDER, 143 millions d'euros de FSE+ et 77 millions d'euros de FTJ**, dont 2 volets interrégionaux à destination des territoires du bassin Rhône-Saône (33 millions d'euros) et du Massif Central (40 millions d'euros) qui remplacent les programmes interrégionaux existants pour 2014-2020. Les programmes interrégionaux Alpes et Loire sont quant à eux hébergés respectivement par les PO des Régions SUD PACA et Centre-Val de Loire

En l'état des discussions avec la Commission européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes espère soumettre une ultime version du projet de programme début juillet pour une adoption escomptée en septembre ou octobre 2022.

Plus d'infos : consulter le [site l'Europe en Auvergne-Rhône-Alpes](#)

NOTRE RÉGION ET L'EUROPE

LA CITÉ DU DESIGN DE SAINT-ÉTIENNE MISE A L'HONNEUR DANS LE CADRE DES *EU DESIGN DAYS*



Les *EU design days* ont célébré leur 10^{ème} anniversaire en s'inscrivant dans le cadre du premier festival du Nouveau Bauhaus européen organisé du 9 au 12 juin.

Crédit photo© ERRIN

Après la parenthèse du Covid, la dixième édition des *EU Design days* organisés par le réseau [ERRIN](#) (réseau des Régions européennes sur la recherche et l'innovation) a réuni le 10 juin dernier à Bruxelles des experts du design venant de 13 régions et de 10 pays européens qui ont échangé autour du fil conducteur suivant : « *Comment le design peut contribuer à la transition verte et nous aider à atteindre les objectifs du Pacte vert ?* ». Ce sujet faisait écho directement aux axes prioritaires du [Nouveau Bauhaus européen](#) : la durabilité, l'esthétique et l'inclusion. L'économie circulaire était en effet au cœur de plusieurs des exemples présentés tandis que d'autres ont mis l'accent sur le design au service de la gouvernance et de la démocratie, et de la renaissance des centres urbains.

[La Cité du design de Saint-Etienne](#) qui a eu l'honneur de participer aux 10 éditions des *Design days* a pu bénéficier cette année d'un focus spécial qui a permis à ses deux représentantes de mettre en valeur la Biennale en revenant sur son historique et en présentant [l'édition 2022 qui porte sur les « bifurcations »](#). Les participants des *Design days* ont tous été invités à venir découvrir la Biennale, notamment lors de la [semaine internationale](#) du 22 au 24 juin.

LEADER 23-27 : PRÉPARATION DE LA PROCHAINE PROGRAMMATION



D'après l'association LEADER France, au 30 mai, 8 appels à candidatures et 3 appels à manifestation d'intérêt ont déjà été lancés en France, en vue de préparer la programmation 2023-2027. Sous réserve de la validation du Plan Stratégique National, les dépôts de candidatures sont attendus entre juillet et décembre 2022, pour une sélection des GAL et un lancement de la programmation début 2023.

Crédit photo© LEADER France

La France fait ainsi partie des pays européens à être dans les temps pour préparer cette prochaine programmation, grâce à l'anticipation des Autorités de gestion régionales. La Région Auvergne-Rhône-Alpes n'est pas en reste puisqu'elle a lancé dès le 31 mars l'appel à candidatures LEADER pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement. L'enveloppe dédiée au programme LEADER au niveau national pour la période 2023-2027 s'établit autour de 500 millions d'euros, soit à peu près l'équivalent de la dotation annuelle de la programmation 2014-2022 avec quelques disparités selon les régions. L'enveloppe dédiée à LEADER en Auvergne-Rhône-Alpes pour la période 2023-2027 s'élève pour sa part à 74,3 millions d'euros. Dans un souci de rationalisation des ressources et de simplification pour la mise en œuvre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a par ailleurs innové en proposant la définition de GAL d'échelle départementale en cohérence avec les objectifs stratégiques et les bassins de vie ainsi qu'avec les enjeux définis dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDET). Cette nouvelle orientation devrait avoir pour conséquence de réduire le nombre de GAL à une douzaine (contre 43 en 2014-2022).. La couverture territoriale elle, ne devrait pas être impactée moyennant le regroupement et le conventionnement des territoires de projets concernés. Un appel FEADER est également en cours jusqu'au 31 juillet sur une mesure de soutien préparatoire pour aider les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes qui le souhaitent à élaborer une stratégie locale de développement en vue de présenter une candidature LEADER d'ici le 31 décembre 2022.

DES CONFÉRENCES EUROPÉENNES DE HAUT NIVEAU ACCUEILLIES À LA REGION



L'Hôtel de Région de Lyon a accueilli, du 30 mai au 3 juin, la 10e édition des conférences européennes de haut niveau dédiées à la recherche et à la formation sur la sûreté des systèmes de réacteurs nucléaires et sur la gestion des déchets radioactifs, FISA 2022 et EURADWASTE'22.

Crédit photo© Région Auvergne-Rhône-Alpes

Ces conférences européennes dédiées à la recherche et à la formation sur la sûreté des systèmes de réacteurs nucléaires ([FISA 2022](#)) et sur la gestion des déchets radioactifs ([EURADWASTE '22](#)) étaient organisées par la Commission européenne et le Commissariat à l'Énergie atomique et aux Énergies alternatives (CEA), sous les auspices de la présidence française du Conseil de l'UE. Elles visaient à présenter les progrès et les principales réalisations des projets de recherche et de formation financés par [le programme EURATOM](#), et à explorer les perspectives et défis dans ce domaine.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a été choisie par la Commission européenne pour accueillir ces événements en raison du dynamisme de son écosystème d'innovation et de son ambition

d'accompagner la décarbonation des industries régionales. Au cours de la 3^e journée de conférences, le conseiller régional Jean-Louis Guyader – président de la commission Enseignement supérieur, recherche, numérique et innovation qui représentait Laurent Wauquiez, président de la Région – est intervenu sur la promotion d'écosystèmes d'innovation et de regroupements stratégiques en Auvergne-Rhône-Alpes.

Première région productrice d'électricité nucléaire de France et d'Europe, Auvergne-Rhône-Alpes compte aujourd'hui près de 1 200 entreprises et plus de 48 000 emplois, ce qui fait d'elle la 2^e région française en termes d'emplois dans la filière nucléaire. La Région soutient aussi les acteurs du secteur, dont [Nuclear Valley](#), le pôle de compétitivité de la filière française du nucléaire civil.

ACTUALITÉS

LE CESE LANCE L'ÉDITION 2022 DE SON PRIX POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE



Ce prix récompense les initiatives de la société civile autour de deux thématiques, la jeunesse et l'aide aux Ukrainiens.

Crédit photo© CESE, 2022

Le Comité économique et social européen (CESE) [lance l'édition 2022 de son prix pour la société civile](#) dont l'objectif est de récompenser des initiatives efficaces, innovantes et créatives dans deux domaines : l'appui aux jeunes dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse et l'aide aux civils victimes de la guerre en Ukraine. L'édition 2022 du prix comportera deux catégories. La catégorie 1 « *Donner aux jeunes les moyens d'agir* » récompensera les initiatives à but non lucratif qui visent à créer un avenir meilleur pour et avec la jeunesse européenne en répondant aux besoins spécifiques des jeunes et en contribuant à leur autonomisation et leur participation à toutes les sphères de la vie économique et sociale. La catégorie 2 « *la société civile avec l'Ukraine* » est liée à la situation politique actuelle et récompensera les initiatives à but non lucratif visant à aider les civils victimes de la guerre en Ukraine. Le prix est ouvert aux initiatives sans but lucratif menées par des personnes physiques et/ou par des organisations de la société civile enregistrées officiellement au sein de l'Union européenne. Le prix a une valeur totale de 60.000 euros et peut être partagé entre trois gagnants maximum pour chaque catégorie. Le délai de transmission des dossiers de candidatures est le 31 juillet 2022 à 10h. [Le formulaire de candidature est disponible en cliquant sur ce lien.](#)

UN CHARGEUR UNIVERSEL EN 2024 POUR TOUS LES APPAREILS ÉLECTRONIQUES PORTABLES



Le 7 juin dernier, les négociateurs du Parlement européen et du Conseil se sont en effet mis d'accord sur la proposition de la Commission européenne adoptée en septembre 2021 et réclamée par l'assemblée de Strasbourg depuis 2009.

Crédit photo© Union européenne, 2022

Concrètement, à partir de 2024 les smartphones, tablettes, appareils photo numériques, casques, écouteurs, consoles de jeux portables et haut-parleurs devront être équipés d'un port d'entrée USB Type-C. Suite à une demande du Parlement, seront concernés également les liseuses électroniques, les systèmes de navigation, les claviers, les souris et autres ordinateurs portables mais avec une échéance portée à 2026 pour ces derniers. Il est prévu que la liste des appareils concernés soit mise à jour régulièrement. [Cet accord](#) permettra de diminuer la quantité de déchets électroniques chaque année et facilitera la vie des consommateurs européens qui ne devront plus accumuler les multiples chargeurs. A noter enfin que ces nouvelles règles qui devraient entrer en vigueur 2 ans après leur adoption officielle (soit en septembre ou octobre prochain) ne s'appliqueront pas aux produits mis sur le marché antérieurement.

EUROPE SOCIALE : ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMAUX ET LA REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



L'accord sur le projet de directive relative aux salaires minimaux adéquats dans l'Union auquel ont abouti Parlement européen et Conseil le 7 juin dernier faisait partie des priorités de la Présidence française du Conseil de l'UE qui s'achèvera le 30 juin prochain.

Crédit photo© Union européenne, 2021

[Le texte adopté](#) définit un cadre pour des salaires minimum légaux dans les pays où ils existent et encourage la négociation collective. En outre il établit des critères pour évaluer si un salaire minimum légal est suffisant pour assurer un niveau de vie décent. Il introduit également des valeurs de référence comme par exemple 60% du salaire médian brut ou 50% du salaire moyen brut. A noter que la directive n'oblige pas les Etats membres à introduire un revenu minimum là où cette question est de la compétence des partenaires sociaux et fait l'objet de négociations collectives. Enfin, il n'est nullement question d'harmonisation sur le niveau du salaire minimum. Cette directive doit à présent être officiellement adoptée par les deux colégislateurs pour être ensuite transposée dans les 2 ans avant d'être appliquée.

Les négociateurs du Parlement européen et du Conseil ont également réussi à atteindre un accord provisoire le 7 juin sur une autre directive, [celle visant à renforcer l'égalité entre hommes et femmes dans les conseils d'administration des entreprises](#) (« *women on board* »), sujet dans l'impasse depuis 2012. Le texte requiert des entreprises qu'elles mettent en place des mesures pour atteindre, d'ici 2026, soit un objectif de 40% de postes d'administrateurs non exécutifs occupés par des femmes, soit un objectif de 33% parmi l'ensemble des membres du conseil d'administration. En outre, les Etats devront s'assurer que priorité sera donnée au sexe le moins représenté lorsqu'une entreprise devra choisir entre deux candidats à qualifications égales. Plus d'infos sur ce sujet [ici](#).

L'EUROPE AU SERVICE DE VOS PROJETS



Vous cherchez un financement dans le domaine de l'environnement et de l'action climatique ?

Les appels à propositions LIFE 2022 ont été publiés. Retrouvez-les sur le site [l'Europe s'engage en région Auvergne-Rhône-Alpes](#) ainsi que tous les appels à propositions en cours et consultations publiques de la Commission européenne.

LE SAVIEZ-VOUS ?



Crédit photo © Janelle – Flickr CC

PRIX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

La Communauté de l'économie circulaire de l'EIT (institut européen de technologie et d'innovation) a lancé un appel à propositions pour récompenser les PME et start-ups proposant des solutions innovantes en matière d'économie circulaire.

La date limite de [dépôt des candidatures](#) est le 31 août 2022. Les quatre thématiques dans lesquelles les candidats peuvent concourir sont les modèles d'affaires/business models circulaires, les méthodes d'évaluation de l'économie circulaire, la valorisation des déchets et les passeports numériques de produits. Les candidats auront l'opportunité de présenter leur idée de technologie, service ou produit innovant devant un jury composé d'experts en économie circulaire. Ce prix récompensera les quatre lauréats à hauteur de 15 000 euros chacun, ce qui leur permettra de stimuler la commercialisation de leur solution innovante et de rejoindre le réseau d'économie circulaire de [l'EIT](#).

AMÉLIORER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE LA GESTION DES DÉCHETS : DEUX CONSULTATION PUBLIQUES LANCÉES

Toutes les parties prenantes sont invitées à donner leur avis sur la révision de la directive-cadre sur les déchets, y compris dans une consultation séparée sur les objectifs de réduction des déchets alimentaires.

Les 2 consultations sont ouvertes jusqu'au 16 août 2022. Les citoyens et les autres parties prenantes sont invités à s'exprimer sur les éléments suivants : réduction et prévention des déchets, objectifs de réduction du gaspillage alimentaire au niveau européen, systèmes de collecte séparés, incitations réglementaires et économiques. Les résultats de ces consultations alimenteront la révision de la directive-cadre sur les déchets (préparation de l'analyse d'impact de la révision, identification des

leviers permettant de limiter la production de déchets alimentaires, notamment la simplification de la législation en la matière, le réemploi, le recyclage...). La consultation sur la révision de la directive-cadre est [ici](#) et celle sur la réduction des déchets alimentaires est [ici](#).

ERASMUS DAYS 2022

Le RDV annuel des porteurs de projets ERASMUS + et des acteurs de la formation se prépare

Les porteurs de projets Erasmus+ et les acteurs de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport sont invités à organiser un événement entre le 13 et le 15 octobre 2022 à l'occasion des [#ErasmusDays](#). Il s'agit de mettre en avant l'impact de projets passés ou en cours et d'envisager de nouvelles coopérations éducatives autour des nouvelles priorités du programme Erasmus+ 2021-2027, à savoir les enjeux de la transformation numérique, du développement durable, de l'inclusion sociale et professionnelle et de participation à la vie démocratique.

PROGRAMME POUR LA CONSOMMATION DE FRUITS, LÉGUMES ET LAIT À L'ÉCOLE : DONNEZ VOTRE AVIS !

Dans le cadre de la stratégie « de la Ferme à la table », la Commission européenne prépare un réexamen du programme pour la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école. Ce programme européen mis en place en 2017 est géré au niveau national par [FranceAgriMer](#). Une [consultation publique](#) est ouverte jusqu'au 28 juillet 2022 pour recueillir l'avis des parties prenantes sur le fonctionnement de ce programme et les options envisageables pour le faire évoluer.

DICO DE L'EUROPE



ZONE EURO

La Croatie deviendra le 1^{er} janvier 2023 le 20^e membre de la zone euro.

La Commission européenne a en effet annoncé le 1^{er} juin dernier que [la Croatie était prête à adopter l'euro au 1^{er} janvier 2023](#) car celle-ci satisfait désormais aux exigences des quatre critères de convergence (stabilité des prix, finances publiques, taux de change, taux d'intérêt à long terme). Cette décision résulte du rapport de convergence 2022 qui a également évalué les progrès des autres Etats membres qui se sont engagés sur la voie de l'adhésion de l'euro (Bulgarie, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie et Suède) mais qui devront encore patienter. La Croatie rejoindra donc les 19 autres Etats membres de la [zone euro](#) le 1^{er} janvier prochain. Seul le Danemark bénéficie d'une clause de non-participation.



Pour consultez les [anciens numéros](#), rendez-vous sur le site de « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » :

www.europe-en-auvergnerhonealpes.eu

Délégation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

62, rue du Trône - B-1050 Bruxelles

Tél. (ligne française) +33 (0) 4 26 73 61 02

Tél. (ligne belge) +32 (0) 2 282 00 20

[Écrire à la délégation](#)